

Bilans partagés de médication, il faut débiter en 2018 !

Paris, le 01 octobre 2018

Réunis le 11 septembre dernier, l'Ordre des pharmaciens, les syndicats représentatifs, les groupements, l'APR et les étudiants ont lancé un appel : « **Bilan partagé de médication, il faut débiter en 2018 !** »

Les salles de formation sont pleines dans toute la France. Le site Ameli Pro est enfin opérationnel et fonctionne correctement. Les médecins ont été sensibilisés par l'Assurance maladie.

Les pharmaciens déjà investis sont satisfaits de la démarche. Elle leur a permis de **renforcer les liens avec leur patientèle** et d'initier des **échanges interprofessionnels** très constructifs. Les pharmaciens travaillent également **en coopération avec les médecins traitants** pour sécuriser le parcours de soins des patients âgés polymédiqués et améliorer leur adhésion au traitement.

Cette **nouvelle dynamique** est bénéfique **pour les patients** car elle renforce le bon usage du médicament et permettra de réduire les hospitalisations liées aux accidents iatrogènes.

La **future génération de pharmaciens** est particulièrement motivée par cette évolution du métier, centrée sur la pharmacie clinique, et renforçant l'attractivité de notre profession.

Les modalités de rémunération sont facilitées. L'identification des patients non éligibles a été améliorée.

Les pharmacies seront rémunérées en avril 2019, y compris celles qui débuteraient les bilans au second semestre 2018 et les finaliseraient en 2019. **Les bilans partagés de médication représentent un élément de croissance à prendre en compte !**

De nombreuses unions régionales de professionnels de santé (URPS) et plusieurs groupements de pharmacie ont construit des **supports pour accompagner les pharmacies** et leurs équipes à la mise en place et au déploiement des bilans partagés de médication dans de bonnes conditions.

Les objectifs de l'Assurance maladie (20 bilans par an et par officine) sont accessibles pour tous. Certaines pharmacies dépassent les 50 bilans réalisés dans **leur espace de confidentialité, dans les EHPAD ou au domicile du patient.**

L'ensemble des représentants de la profession invite les pharmaciens d'officine à s'investir dès à présent et à développer les bilans partagés de médication. L'enjeu, vous l'avez compris, est collectif autant qu'individuel !

Tout est réuni pour que les pharmacies s'emparent de cette nouvelle mission !

L'Ordre des pharmaciens
Les syndicats représentatifs de la profession
Les groupements
L'APR
L'A.N.E.P.F. – Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France